

### CONTEXTE

- Depuis octobre 2018, la prise en charge du coût du transport de patients hospitalisés ou sortant d'un établissement a évolué (article 80 de la LFSS pour 2017), ces derniers ne sont plus à la charge de la sécurité sociale quand il s'agit d'un transport patient au sein d'un établissement ou d'un transport entre deux établissements de santé prescrit par l'un d'entre eux. Une réforme qui invite les établissements de santé à gérer les commandes de transport sur la base de prescriptions médicales (Article 80).
- Un marché fournisseur très éclaté avec de très nombreuses PME voire TPE locales et la présence de quelques grands groupes qui viennent professionnaliser - réorganiser le marché. Les TPE se positionnent peu sur les marchés publics, favorisant ainsi les plus grosses structures ou les regroupements d'entreprises.
- Des enjeux existent en termes de réduction des impacts environnementaux (émissions de gaz à effets de serre des véhicules de transports sanitaires) et d'économies. Depuis 2013, toute prestation de transport de bien ou de personne sur le territoire français doit faire l'objet d'une information GES (Gaz à Effet de serre), quels que soient le mode de transport, la taille de la structure ou l'importance de la prestation
- Les difficultés logistiques et économiques du transport bariatriques

### EXPRESSION DU BESOIN

Réaliser un transport sanitaire dans des véhicules conformes et performants, à très faible pollution atmosphérique et qui intègrent la double contrainte carbone, c'est-à-dire des ambulances à faibles émissions de CO<sub>2</sub> et dont la dépendance aux énergies fossiles est limitée.

Avoir un reportage à minima annuel de l'impact carbone des prestations de transport réalisées.

### PARTIES PRENANTES

- Un marché fournisseurs atomisé (+ de 5000 entreprises en France) et très local, avec de nombreuses sociétés de petite taille souvent inférieures à 10 personnes avec une flotte de véhicules limitée, et un fonctionnement plutôt artisanal. Dans certaines régions et départements, des groupements entre ambulanciers se sont mis en place afin de partager les coûts de plateformes d'appel et outils de traçabilité et de commande des transports notamment.
- Peu de concurrence dans certains secteurs géographiques (si ce n'est par les taxis pour les transports assis de patients), entraînant des situations de quasi-monopoles de certains prestataires qui sont en position d'imposer leurs tarifs. Du fait de leur taille, certaines sociétés ont des difficultés à couvrir efficacement l'ensemble du territoire et des sites éloignés du GHT.
- Les grands groupes de transports s'intéressent depuis quelques années à cette niche en croissance et en cours de professionnalisation.
- Les différents services des établissements et leurs agents afin de mieux organiser les entrées et les sorties des transporteurs.

### LABEL/CERTIFICATIONS



- ISO 9001 (SMQ)
- ISO 45001
- Autre certification du système de management intégré Qualité Sécurité Environnement

### OUTILS

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/transports-sanitaires>

Outil Excel mis à disposition des établissements de santé afin de tracer les demandes de transport, qualifier les transports étant ou non dans le champ de la réforme « article 80 », définir le bon bassin d'entreprises à contacter en fonction que le transport soit à la charge de l'établissement, l'Assurance Maladie, l'établissement receveur ou le patient, délivrer des statistiques sur les transports commandés, etc.

- <https://www.ecologie.gouv.fr/information-ges-des-prestations-transport>  
Informations et guides méthodologiques sur émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport.

## INDICATEURS ET EVALUATION DE LA QUALITE D'USAGE/SATISFACTION

- Remontées d'information, suivi de la qualité perçue des personnes transportées via une enquête de satisfaction.
- Nombre de transport par jour et par mois en moyenne
- Suivre la qualité de la prestation au moyen d'un nombre limité d'indicateurs clés (par exemple: entretien des véhicules) et communiquer auprès des services internes concernés.
- Émissions de gaz à effet de serre : Il s'agit de l'indicateur principal pour mesurer l'impact environnemental de la flotte du prestataire. Il est possible de calculer les émissions de GES en fonction du type de véhicule, du type de carburant utilisé et du nombre de kilomètres parcourus.
- Evaluer le coût total de possession à internaliser la prestation de transport sanitaire au regard du nombre de transports et de patients transportés, ainsi que la durée moyenne des transports.

## CYCLE DE VIE ET OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIETAUX

CYCLE DE VIE	OBJECTIFS
FABRICATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier des véhicules rétrofités</li> <li>• Privilégier lorsque cela est possible les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (PHEV)</li> <li>• Privilégier les véhicules provenant d'usines utilisant de l'énergie décarbonée (biocarburant et hydrogène vert)</li> <li>• Favoriser les véhicules utilisant des matériaux recyclés et/ou recyclables et/ou facilement démontables</li> </ul>
USAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les véhicules avec les plus faibles émissions de CO<sub>2</sub></li> <li>• Privilégier des véhicules à faible consommation de carburant et/ou utiliser des biocarburants</li> <li>• Privilégier les véhicules avec un faible niveau d'émission de polluants (NOx, SOx, particules)</li> <li>• Opter pour un transport partagé de patient dans la mesure du possible</li> <li>• Opter pour une maintenance préventive</li> <li>• Privilégier des conducteurs formés régulièrement à l'éco-conduite</li> <li>• Planification optimale des itinéraires : Utiliser des outils de planification d'itinéraire pour minimiser la distance parcourue et éviter les embouteillages, ce qui peut réduire la consommation de carburant et les émissions.</li> <li>• Maximiser le taux de remplissage des véhicules quand c'est possible</li> </ul>
FIN DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des batteries des véhicules électriques et hybrides : Les batteries de ces véhicules contiennent des matériaux qui peuvent être nocifs pour l'environnement s'ils ne sont pas correctement éliminés. Il est important de s'assurer que le prestataire fasse en sorte que les batteries de ses véhicules soient recyclées.</li> <li>• Favoriser la redistribution (revente du véhicule au personnel ou sur un site de mise aux enchères)</li> <li>• Réutilisation des pièces : Avant le recyclage, il convient de vérifier si certaines pièces du véhicule peuvent être réutilisées, soit dans d'autres véhicules, soit pour d'autres applications.</li> <li>• Mettre en place une filière adaptée de valorisation des déchets automobiles. Le prestataire peut s'inscrire dans une démarche de recyclage des véhicules à la fin de leur vie utile. Cela comprend le recyclage des métaux, des plastiques et d'autres matériaux.</li> </ul>

## RECOMMANDATIONS A INTEGRER DANS LE MARCHE

Les recommandations présentées sont des propositions de bonnes pratiques qui demandent à être adaptées en fonction des circonstances et des contextes de l'acte d'achat

	EXEMPLES DE REDACTION
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	<p><b>Allotissement géographique pour une prise en charge efficace et adaptée au flux patients</b></p> <p>Pour le lot X, les soumissionnaires doivent proposer une prestation de transport sanitaire terrestre pour la zone géographique [A].            Pour le lot Y, les soumissionnaires doivent proposer une prestation de transport sanitaire terrestre pour la zone géographique [B].            Pour le lot Z, les soumissionnaires doivent proposer une prestation de transport sanitaire terrestre pour la zone géographique [C].            [...]</p> <p>Est également prévu des lots I, J et K, pour les zones A, B et C, pour lesquels les soumissionnaires doivent proposer une prestation de transport en véhicule sanitaire léger ou en taxi conventionné pour les personnes à mobilité réduite ou malades capables de supporter un transport en position assise.</p>

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

**Durabilité et qualité du véhicule**

- Le coût total de possession du véhicule doit être spécifié et inclure tous les coûts liés à l'utilisation, l'entretien, la réparation, l'assurance, la dépréciation, et la fin de vie du véhicule.
- Pour les véhicules électriques et hybrides, les batteries doivent avoir une durée de vie minimale de X années. Il est possible de la remplacer ou de la réparer.
- Les pièces de rechange doivent être facilement disponibles pour permettre une réparation et une maintenance efficaces du véhicule.
- Pour favoriser la durabilité et la longévité du véhicule, il doit être conçu pour permettre des mises à niveau, notamment en termes de logiciel et de composants matériels.

**Emissions polluantes**

- Le prestataire devra avoir recours à des véhicules à faibles ou à très faibles émissions de CO<sub>2</sub>
- Les véhicules doivent respecter le standard EURO 6 en matière d'émission de gaz à effet de serre.
- La peinture des véhicules doit être composée de matériaux ne contenant pas de plomb, chrome hexavalent et de cadmium.

**Nuisances sonores**

- Les véhicules doivent être équipés de pneumatiques dont les niveaux d'émission de bruit de roulement externe sont de classe «A» telle que définie par le règlement (UE) 2020/740 du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 2020 sur l'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres, ou de pneumatiques rechapés.
- Le niveau de bruit du moteur ne doit pas dépasser un maximum de X Db

**Performance énergétique**

- Le véhicule doit répondre aux exigences de la catégorie A de l'étiquetage énergétique des pneumatiques.
- Le véhicule utilisé doit être en adéquation avec l'usage qui en sera fait. En ce sens, le soumissionnaire doit éviter les sur-spécifications.
- Les véhicules électriques du prestataire ont une consommation d'énergie maximale de X kWh (cf. [Car Labelling](#)).
- Les véhicules hybrides du prestataire ont une consommation d'énergie maximale de X kWh (cf. [Car Labelling](#)).
- Le véhicule doit être équipé d'une batterie ayant une capacité d'autonomie minimale de X km.

**Fin de vie**

- Le prestataire peut s'inscrire dans une démarche de recyclage des véhicules à la fin de leur vie utile. Cela comprend le recyclage des métaux, des plastiques et d'autres matériaux. Il s'assurera les batteries de ses véhicules soient recyclées.
- Les véhicules doivent utiliser X% de matériaux recyclés et/ou utiliser X% de matériaux recyclables.

## CONDITIONS D'EXECUTION

**Visite obligatoire des établissements**

Le prestataire devra préalablement visiter l'ensemble des établissements pour lesquels il sera susceptible de transporter des patients. Il s'agira de connaître les contraintes de chaque site en termes de stationnement, commandes de transports, organisation des sorties, besoins de traçabilité et de traitement administratif des bons de transport et factures transports.

**Suivi d'activité**

Le prestataire devra transmettre, de façon mensuelle, un reporting de la qualité de service avec indicateurs : nombre et type de véhicule, émissions de gaz à effet de serre, consommation de carburant par conducteur, entretien des véhicules, traçabilité des bons de transport, etc.

**Optimisation et rationalisation des trajets**

- Le prestataire devra optimiser les transports par un système de géolocalisation des véhicules.
- Le prestataire devra favoriser le transport simultané de patients, 3 au maximum, quand cela est possible.
- Les itinéraires et le transport partagé seront optimisés grâce à l'utilisation d'une plateforme dédiée aux transporteurs sanitaires.

**Formation des conducteurs**

- Le prestataire sera tenu de proposer aux conducteurs une formation sur l'utilisation des véhicules électriques et hybrides.
- Le prestataire devra former les conducteurs à l'éco-conduite.

## EXEMPLES DE REDACTION

### CONDITIONS D'EXECUTION

#### Plan de progrès

Les parties s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des prestations. Dans cette perspective, les parties conviennent d'élaborer conjointement un plan de progrès dans un délai de 2 mois après la notification du marché.

Le plan de progrès vise à garantir et optimiser la performance environnementale des véhicules. Il consiste à déterminer les objectifs partagés entre le titulaire et l'acheteur et à établir un plan d'action sur la durée du marché.

Le titulaire se doit de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de progrès. Toutefois, s'agissant d'un mécanisme incitatif, la non-atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan de progrès ne donnera pas lieu à l'application de pénalités.

Exemple : Amélioration continue de la qualité et d'une prise en compte du cycle de vie des véhicules

### CRITERES D'ATTRIBUTION

#### Valeur technique des véhicules

- Performances et équipements adaptés aux besoins des établissements

Performance du véhicule			
Insuffisante	Passable	Bonne	Excellente
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points

- Fiabilité des véhicules

Fiabilité du véhicule			
Insuffisante	Passable	Bonne	Excellente
0 Point	X Points	XX Points	XXX Points

#### Qualité environnementale du produit

1. Le candidat prend en compte les coûts imputés aux externalités environnementales de sa flotte grâce à une attention portée à l'écoconception de ses véhicules, aux résultats d'une analyse du cycle de vie ou d'une analyse de leur impact environnemental multifactoriel. (X Points)

2. Une attention particulière doit être portée aux impacts environnementaux dans les phases de fabrication, d'utilisation et de gestion de la fin de vie des véhicules. Ainsi, les critères d'attribution prennent en compte les réponses aux exigences suivantes :

Exigences	Points
Expérience du candidat dans la prestation de transport sanitaire terrestre respectueux de l'environnement	X Points
Détention de mentions, certifications ou écolabels spécifiques à l'industrie automobile	X Points
Capacité à fournir des informations sur l'origine des matériaux utilisés dans la fabrication des véhicules	X Points
Consommation énergétique économe des véhicules	X Points
Le candidat propose des solutions pour le recyclage des batteries à la fin de leur vie	X Points
Le candidat propose des solutions pour le recyclage des composants des véhicules	X Points
Le candidat démontre d'un engagement pour améliorer constamment la durabilité de ses véhicules et processus	X Points